

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 14 mars 2023 à 19 h 15

Présents: Pierre BERTELOOT, Patricia DESUMEUR, Gérard GODIMUS, Cédric LAMOUREUX, Cyril MAILY, Philippe PURNELLE, Olivier ROHAT, Hervé DOUCHET, Annie MARTIN, Guillaume LEBRET, Corinne SANDRON

Excusés: Anthony DELBART procuration à Hervé DOUCHET, Audrey MARTIN procuration à Philippe PURNELLE, Anne-Sophie CROQUET, Hugo SAGET

Absents : Jean-Paul VILLAIRE, Sébastien JAKISA

Ordre du jour

- approbation du compte rendu du 10 janvier 2023
- modification de la dotation aux amortissements 2023
- encaissement d'un chèque -repas des anciens
- approbation du compte de gestion 2022
- validation du compte administratif 2022
- délibération pour l'affectation des résultats de l'exercice 2022
- projet d'acquisition d'un bâtiment situé rue Saint-ange
- révision des tarifs de location des salles municipales
- projet d'acquisition d'une parcelle au marais de Cessières
- présentation du devis de l'architecte pour les travaux du presbytère
- délibération suite à un cas de mэрule identifié dans la commune
- approbation du PLH de la communauté d'agglomération
- présentation des devis pour les abonnements téléphoniques
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 janvier 2023

Le compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Cyril MAILY est désigné secrétaire de séance.

Modification de la dotation aux amortissements 2023

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint informe les membres du conseil que la délibération du 1^{er} mars 2022 concernant le montant des amortissements de l'éclairage public pour l'année 2022 doit être modifiée. Le montant total à amortir est de 13374,94 € au lieu de 10 331,72 € .

Le montant sera amorti sur 10 ans, de la manière suivante :

- 1034 € en 2022,
- 1372,22 € en 2023
- 1371 € les années suivantes

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette modification.

Encaissement d'un chèque - repas des anciens

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe les membres du conseil municipal que l'un des participants au repas annuel de fin d'année a réglé par chèque.

Le maire sollicite l'avis du conseil pour l'encaissement de ce chèque de 37€.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Approbation du compte de gestion 2022

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint présente le compte de gestion de l'année 2022 transmis par le comptable.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

- En section « investissement », déficit de 47 545,06 €
- En section « fonctionnement », excédent de 93 073,82 €

Les résultats à la fin de l'année 2021 étaient les suivants :

- En section « investissement » 139 090,32 €
- En section « fonctionnement » 701 943,51 €

Les résultats de clôture pour l'année 2022 sont les suivants :

- En section « investissement » 91 545,26 €
- En section « fonctionnement » 795 017,33 €

Soit un résultat cumulé de 886 562,59 €

Le maire soumet ces résultats au vote.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

Validation du compte administratif 2022

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint présente le compte administratif de l'année 2022, en tout point conforme au compte de gestion.

Compte-tenu des restes à réaliser pour la section « investissement », les résultats de clôture sont les suivants :

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou déficits | Dépenses ou déficits | Recettes ou déficits | Dépenses ou déficits | Recettes ou déficits |
| Résultats reportés | 0.00 | 139 090.32 | 0.00 | 701 943.51 | 0.00 | 841 033.83 |
| Opérations de l'exercice | 113 409.69 | 65 864.63 | 319 150.45 | 412 224.27 | 432 560.14 | 478 088.89 |
| Totaux | 113 409.69 | 204 954.95 | 319 150.45 | 1 114 167.78 | 432 560.14 | 1 319 122.72 |
| Résultat de clôture | | 91 545.26 | - | 795 017.33 | | 886 562.59 |
| Restes à réaliser | 133 232 | 34 650.00 | 0.00 | 0.00 | 133 232 | 34 650.00 |
| Totaux cumulés | 133 232 | 126 195.26 | | 795 017.33 | 133 232 | 921 212.59 |
| Résultats définitifs | | | | | | 787 980.59 |

Le premier adjoint soumet ces résultats au vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des votants.

Affectation du résultat 2022

Présentation : Philippe PURNELLE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, constate les résultats suivants :

| En fonctionnement | |
|-----------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice 2022 | 93 073,82 € |
| Résultat Antérieur | 701 943,51 € |
| Résultat cumulé | 795 017,33 € |

| En investissement | |
|-----------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice 2022 | -47 545,06 € |
| Résultat Antérieur | 139 090,32 € |
| Résultat cumulé | 91 545,26 € |

Compte-tenu pour la section « investissement », des restes à réaliser et du besoin de financement de 7 036.74 €, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 est la suivante :

Compte 1068 affectations en réserves investissement 7 036,74 €

Compte R002 résultat de fonctionnement reporté 787 980,59 €

Le maire soumet cette proposition au vote du conseil qui émet, à l'unanimité un avis favorable

Projet d'acquisition d'un bâtiment situé rue Saint-Ange

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire présente au conseil le projet d'acquisition d'une grange, rue Saint-Ange, dont le propriétaire n'a pas l'utilité.

Ce bâtiment situé à proximité de la mairie permettrait d'entreposer les engins et tous les matériels de la commune, actuellement stockés dans deux endroits trop exigus.

L'un de ces lieux de stockage, à la salle polyvalente, a été cambriolé à plusieurs reprises.

Le prix de vente est fixé à 40 000 €, hors frais de notaire.

Le maire précise qu'il s'agit d'une opportunité et sollicite l'avis du conseil sur ce projet d'achat.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et autorise le maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Révision des tarifs des salles municipales

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire propose de modifier les tarifs des salles municipales.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- Salle polyvalente de Cessières, 300 € pour les habitants de la commune et 450 € pour les personnes extérieures
- Salle des fêtes de Suzy, 150 € pour les habitants de la commune et 260 € pour les personnes extérieures - forfait de 20 € pour le chauffage

Après discussion, les membres du conseil valident, à l'unanimité, les propositions suivantes :

- Salle polyvalente de Cessières, 350 € pour les habitants de la commune et 450 € pour les personnes extérieures. Compte-tenu de l'augmentation du coût de l'électricité, une facture sera établie pour toute consommation au-delà de 100 kw
- Salle des fêtes de Suzy, 150 € pour les habitants de la commune et 260 € pour les personnes extérieures - forfait de 25 € pour le chauffage

Les règlements intérieurs des deux salles seront modifiés pour tenir compte de ces ajustements.

Achat d'une parcelle située au marais de Cessières

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil de la mise en vente d'une parcelle située dans le marais de Cessières et contiguë à une parcelle propriété de la commune.

Le prix de vente est fixé à

Le premier adjoint, intéressé à l'affaire, ne prend pas part à cette délibération.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité des votants, un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Présentation du devis de l'architecte pour les travaux de l'ancien presbytère

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe les membres du conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancien presbytère, un dossier de demande de permis d'aménager a été transmis au service de l'urbanisme.

Ce dossier a été refusé, au motif que les plans doivent être réalisés par un architecte.
Le devis sollicité s'élève à 3024 € TTC .

Le maire soumet cette proposition au conseil.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et autorise le maire à signer tout document nécessaire.

Délibération suite à un cas de mэрule identifié dans la commune

Présentation : Patricia DESUMEUR

Des propriétaires ont informé la mairie de la présence de mэрule dans leur habitation.
Ils ont réalisés un diagnostic et fait effectuer un traitement.

En effet, la réglementation prévoit que lorsque la mэрule est repérée sur un bâtiment, l'occupant a l'obligation d'en faire la déclaration en mairie.

Dans ce cas, la commune doit informer les services préfectoraux en prenant une délibération pour délimiter la zone de présence d'un risque de mэрule.

Dans le cas présent, il s'agit de la parcelle AB 344 située 2 bis impasse du mont de forêt.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Approbation du PLH de la CA du Pays de Laon

Présentation : Pierre BERTELOOT

La communauté d'agglomération du Pays de Laon a transmis son plan local de l'habitat à chacune de ses communes membres et sollicite l'avis du conseil municipal sur ce document.

Le document a été transmis, par mail, aux membres du conseil municipal.

Le conseil, par 5 voix contre et 8 abstentions s'oppose au projet de plan local de l'habitat présentée par la communauté d'agglomération du Pays de Laon.

Présentation des devis pour les abonnements téléphoniques

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire présente les différents devis transmis par les opérateurs pour les abonnements de téléphonie de la commune.

Devant la complexité de comparaison des offres, ce point sera soumis à une prochaine réunion de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Mc MAILLY


